

Conseil d'établissement – École Iona
23 mars 2026 18h15 à l'école

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 min)
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (23 février 2026) (5 min)
4. Parole au public
5. Points d'adoption (15 min)
 - 5.1. Réglementation du service de garde pour l'an prochain
6. Points pour approbation (15 min)
 - 6.1. Temps alloués aux matières obligatoires
 - 6.2. Sorties éducatives
7. Points d'information (20 min)
 - 7.1. Régie interne CÉ, séance extraordinaire
 - 7.2. Sécurité aux abords de l'école
8. Tour de table (15 min)
 - 8.1. Direction
 - 8.2. Représentants du personnel enseignant
 - 8.3. Représentante du personnel de soutien
 - 8.4. Représentante du service de garde
 - 8.5. Parents
 - 8.6. Représentant du comité de parents
 - 8.7. OPP

9. Varia – Points divers

10. Levée de la réunion



Président(e)



Directrice)

Formation obligatoire du ministère de l'Éducation :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/administration-encadrements/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

Formulaire Forms- Attestation formation obligatoire

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0gsfSVDuUeXH71JuY2gBDVOvYFsUr_MGL5UQ0wzTFIEMDdZVjBXUjJCWTFERUtYRkcyRi4u